



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04 JUIN 2018

Dossier complet le :

04 JUIN 2018

N° d'enregistrement :

F2018-

1. Intitulé du projet

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION - PLATEFORME DE TRANSIT ET TRAITEMENT DE PNEUMATIQUES USAGES

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Lava 55 SA

Nom, prénom et qualité de la personne

M. Joseph MERGUI

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8 0 0 8 7 4 0 9 1 0 0 0 2 1

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a	ICPE SOUMISE AU REGIME D'AUTORISATION (NON MENTIONNE AUX ARTICLES L.515-28 ET L.515-32 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société LAVA 55 SA a repris l'ex-site KEMIRA CHIMIE SA situé Rue du Pont du Diable à Lauterbourg, l'établissement a été partiellement déconstruit à ce jour et les terrains ont été dépollués. La déconstruction des bâtiments est une obligation contractuelle de la société KEMIRA CHIMIE SA vis-à-vis du Port Autonome de Strasbourg dans le cadre de la cessation des ses activités. A l'issue de la déconstruction, le site sera vierge de toute construction, seul un pont bascule sera conservé en partie Sud Est.

Dans le cadre de son projet, la société LAVA 55 SA prévoit :

- la construction d'un bâtiment administratif de petite dimension
- la construction d'un nouveau bâtiment d'exploitation, qui accueillera les lignes de production (broyage de pneumatiques et conditionnements des produits finis)
- l'aménagement de box de stockage extérieurs pour les matières premières (pneumatiques usagés)
- l'aménagement de voiries et zones de stationnement

Le site présente une surface de 1,2 ha environ

4.2 Objectifs du projet

Objectif du projet : exploitation d'un établissement de broyage de pneumatiques usagés dans le but de valoriser le granulat selon sa qualité pour une réutilisation matière (terrains de sport par exemple) ou une valorisation énergétique (cimenterie par exemple)

L'activité projetée est classée sous le régime de l'autorisation au titre des rubriques ICPE suivantes :

- 2714 - transit de déchets non dangereux de caoutchouc (pneumatiques)
- 2791 - traitement de déchets non dangereux (broyage de pneumatiques)

Remarque : un projet de décret prévoit la suppression du régime d'autorisation pour la rubrique ICPE n°2714, au profit d'un régime d'enregistrement.

La société LAVA 55 SA prévoit le démarrage de l'exploitation du site au mois de Septembre 2018.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux prévoit la construction d'un bâtiment accueillant le process, d'une surface de 3 300 m² environ.

Un bâtiment accueillant les bureaux et locaux sociaux de 120 m² environ sera également construit.

Des box de stockage extérieurs seront mis en place (prévu : 7 box de 100 m²), délimités par des murs en béton justifiant d'un degré coupe-feu 2 heures.

Des voiries imperméabilisées seront aménagées, associées à un système de collecte des eaux pluviales et de confinement des eaux en cas d'incendie.

La durée des travaux est estimée à 6-8 mois, à laquelle s'ajoute la durée d'installation et de mise en route des équipements.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment "process" accueillera les installations suivantes :

- dépierrage et prébroyage pour la production de "chips" de granulométrie grossière
- stockage intermédiaire des chips,
- lignes de broyage des chips pour la production des produits finis (granulats),
- système d'aspiration des poussières sur les lignes et de dépoussièrage,
- conditionnement des produits finis,
- stockage et expédition des produits finis,
- murs coupe-feu de degré 2 heures permettant de recouper le risque incendie.

Le process automatisé de broyage ne nécessite aucun poste de travail fixe, le personnel d'exploitation interviendra pour le contrôle, le réglage et la maintenance des équipements.

Le bâtiment "bureaux et locaux sociaux" accueillera le personnel administratif et encadrant.

Les box de stockage extérieurs seront dédiés au transit des matières premières, c'est à dire aux pneumatiques en attente de broyage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure d'Autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de l'établissement	1,2 ha

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

LAVA 55 SA
Rue du Pont du Diable
67630 LAUTERBOURG

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 57' 24" 7 Lat. 08° 11' 07" 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 : Ancien lit majeur du Rhin de Strasbourg à Lauterbourg Rappel : terrains aménagés et exploités précédemment par KEMIRA Chimie, réhabilités dans le cadre du projet Voir annexes volontaires
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Bas Rhin approuvé par arrêté préfectoral en date du 12 février 2015 Dans le secteur du projet, seule l'autoroute A35 est concernée par le PPBE. Le terrain du projet n'est pas situé dans une zone exposée au bruit de l'A35.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexes volontaires
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexes volontaires

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Lauterbourg est concernée par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'établissement ROHM & HAAS. Les terrains du projet ne sont pas concernés par le zonage réglementaire du PPRT. Voir annexes volontaires La commune n'est couverte par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (Remarque : secteur du projet concerné par l'Atlas des Zones Inondables de la Sauer). Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'établissement ROHM & HAAS de Lauterbourg approuvé par arrêté préfectoral en date du 21 janvier 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic de pollution des sols a été réalisé par le bureau d'étude Envireausol et des travaux de dépollution ont été effectués. Les terrains ont été remis dans un état de qualité compatible avec les exigences du Port Autonome de Strasbourg (cf. annexe : quitus du PAS - 18 novembre 2015) et de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (cf. annexe : procès-verbal de récolement relatif à la réhabilitation du site - 21 mars 2016).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexes volontaires
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexes volontaires
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Décassements prévus des couches superficielles du sol pour la mise en place de couches de formes justifiant des caractéristiques mécaniques compatibles avec la circulation des véhicules et la construction de bâtiments
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apports de matériaux nécessaires pour assurer les caractéristiques mécaniques relatives aux couches de formes pour les voiries et les bâtiments
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rappel : site exploité précédemment par un autre industriel

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexes volontaires
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Véhicules légers du personnel (environ 10 personnes) Poids lourds pour l'approvisionnement en matières premières et l'expédition des produits finis (estimé aujourd'hui à 20 PL/j au maximum) Possibilité de livraison par voie fluviale (barges)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de broyage de pneumatiques est source de bruit. De manière à réduire au maximum les niveaux sonores induits par l'exploitation du site, l'ensemble du process sera mis en oeuvre à l'intérieur du bâtiment. Une attention particulière sera portée sur l'isolement acoustique du bâtiment dans le cadre de sa conception.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un éclairage minimum de sécurité sera assuré sur le site la nuit. Cet éclairage sera limité au minimum nécessaire (façades et voiries).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un système centralisé d'aspiration et de filtration assurera l'absence d'empoussièremement des locaux et de rejets de poussières à l'extérieur du site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de l'établissement engendrera le rejet : - d'eaux usées de nature sanitaire et domestique (WC, douches, éviers) qui rejoindront le réseau d'assainissement public. - d'eaux pluviales. Ces eaux seront rejetées vers le réseau séparatif public de collecte des eaux pluviales, après traitement par passage au travers d'un débourbeur-séparateur d'hydrocarbures. L'établissement n'induera aucun rejet d'eaux usées industrielles.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est dédié à la gestion et au traitement de déchets de pneumatiques. L'exploitation du site engendrera peu de production de déchets, en dehors des déchets d'entretien/maintenance des équipements et des déchets non dangereux banals.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains sont à vocation industrielle, ils étaient précédemment exploités par une autre société (KEMIRA CHIMIE SA)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Remarque : le rayon d'affichage lié à la rubrique ICPE n°2791 est de 2 km (1 km pour la rubrique n°2714), dépassant la frontière franco-allemande. Un résumé non technique de l'étude d'incidence environnementale ou de l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation ICPE sera produit à l'attention des autorités allemandes.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de l'aménagement de l'établissement, les réseaux de collecte des eaux pluviales seront conçus de manière à :

- traiter les eaux avant leur rejet,
- gérer le débit de rejet des eaux pluviales,
- permettre le stockage sur site sans incident le volume d'eau d'une pluie de fréquence de retour décennale,
- confiner les eaux d'extinction en cas d'incendie.

L'isolation phonique des bâtiments permettra de garantir le respect des valeurs réglementaires en matière de bruit (niveaux sonores maximum admissibles en limite de propriété et émergence maximale autorisée au droit des Zones à Emergence Réglementée)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de la société LAVA 55 SA à Lauterbourg ne justifie pas d'être soumis à évaluation environnementale :

- il s'implante sur un site existant, au sein d'une zone d'activité et d'un secteur à vocation industrielle forte,
- l'activité de transit de pneumatiques usagés et de traitement par broyage à l'intérieur d'un bâtiment engendre peu d'émissions vers les différents compartiments de l'environnement (eau, air, sol),
- la conception du projet et de ses bâtiments considère les principales sources de nuisance et de risques (bruit, risque incendie)

Une première demande d'examen au cas par cas a été déposée le 10/11/2017 pour ce même projet au nom de la société THERMOTECH 67. L'instruction de la demande a abouti à la non nécessité de réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1. Quitus du Port Autonome de Strasbourg suite à la dépollution des terrains précédemment occupés par KEMIRA Chimie 2. Procès-verbal de récolement suite à l'arrêt définitif des installations KEMIRA Chimie - DREAL Grand Est - 21 mars 2016 3. Carte des zones Natura 2000 les plus proches 4. Carte des ZNIEFF 5. Carte des ZICO 6. Cartes des périmètres de protection des captages d'eau potables les plus proches 7. Carte des périmètres de protection des Monuments Historiques les plus proches 8. Carte des zones humides remarquables les plus proches 9. Carte des zones à dominante humide les plus proches 10. Vue aérienne du site 2015 (avant déconstruction) 11. Plan de zonage du PPRT Rohm & Haas 12. Décision du Préfet de la région Grand Est concernant la première demande d'examen au cas par cas (THERMOTECH 67)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à ECKBOLSHEIM

le, 04/06/2018

Signature



